



Expérimentez
le monde !

ne.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Mobilité Move@ne 2023-2024 Bourses pour stages en entreprise (NABB/ERASMUS+)

Séance d'information

Le CPNE participe à un programme de mobilité de l'agence suisse, Movetia. Celle-ci, financée par la Confédération, offre des bourses pour effectuer un stage en entreprise en **Suisse* et en Europe.**

Pourquoi participer ?

- * Acquérir une expérience professionnelle.
- * Se perfectionner dans une langue étrangère.
- * Faire l'expérience d'une autre culture.
- * Atout supplémentaire pour son CV.

Qui peut participer ?

- * Les élèves du CPNE ayant un stage obligatoire pendant leur formation.
- * Les élèves du CPNE qui viennent d'obtenir un CFC ou une maturité professionnelle.

Combien de temps ?

- * Stage obligatoire : comme exigé
- * Stage Post-CFC : 2 à 6 mois
- * Pour les élèves diplômé-e-s, le stage doit commencer au plus tard au mois de mars (12 mois après l'obtention du titre).

Où ?

- * Suisse (dans une autre zone linguistique)
- * Pays de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

Montant de la bourse ?

- * La bourse est "une contribution aux frais de séjour et de voyage". Elle couvre les dépenses de base : hébergement (famille d'accueil ou colocation), nourriture, transports et un forfait de CHF 400.- pour le voyage.
- * Le montant est calculé selon le coût de la vie dans le pays choisi.

Comment trouver une place de stage ?

- * Le·La futur·e stagiaire peut trouver sa place en faisant lui·elle-même des recherches et en contactant les entreprises.
- * Il est possible de recourir à une agence intermédiaire pour trouver une place en entreprise (coût entre CHF 200.- et CHF 400.-).

Marche à suivre et calendrier

- * Après avoir participé à une séance d'information, les élèves intéressé·e·s écrivent une lettre de motivation et la remettent à la direction de l'école qui validera les dossiers des élèves.
→ **délai : lundi 15 janvier 2024**
- * **Début février** : réponse aux candidat·e·s.
- * **Fin avril** : séance d'information et préparation culturelle aux futur·e·s stagiaires (démarches administratives).
- * Versement de la **bourse** :
 - . 40 % versé dans les 30 jours suivant la signature du contrat de stage.
 - . 40 % au milieu du stage après réception du rapport intermédiaire du stagiaire.
 - . 20 % au retour après réception du rapport final et de l'attestation de stage de l'entreprise.

Pour plus d'informations, contacter

Christel Kaiser

Coordnatrice des échanges et de la mobilité
Secrétariat général

T 032 717 46 05

christel.kaiser@rpn.ch

14.08.2023